



DELIBERATION 2015-157

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT ET UN MAI DEUX MILLE QUINZE.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – M. PETIT E. - Mme OMS ML. – M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET - Mme LOPEZ M-F. – Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. – M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. – Mme. FABRY V. – Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P. – M. VERNAY P. – Mme AURIAC A.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Mme VESSIOT A. procuration à M. de BOISGELIN P. – M. CLAMOUSE A. procuration à M. MERLIN D. – M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V. – M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C.

**ABSENT :** Mme VACQUIE S.

Madame FAVRE-MERCURET Roselyne a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DU MARCHE RELATIF A LA MISE A DISPOSITION A LA POSE, A L'ENTRETIEN ET A LA MAINTENANCE DE MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE ET NON PUBLICITAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure d'appel d'offres européen relatif à la mise à disposition, à la pose, à l'entretien et à la maintenance de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire sur le territoire de la Commune a été lancée.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- de mandater la Commission Communale d'Appel d'Offres pour attribuer le marché au prestataire qui sera reconnu comme le mieux disant, au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation et de leur pondération ;
- de l'autoriser à signer le marché avec le prestataire qui sera retenu par la Commission Communale d'Appel d'offres.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	26
Contre	/
Abstention	2 : M. Delon – Mme Escrig

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **DECIDE**, après avoir pris connaissance de l'appel d'offres ouvert européen auquel il a été procédé pour le marché relatif à la mise à disposition, à la pose, à l'entretien et à la maintenance de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire sur le territoire de la Commune, de mandater la Commission Communale d'Appel d'offres pour attribuer ce marché au prestataire qui sera reconnu comme le mieux disant, au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation et de leur pondération ;
- **DECIDE** de confier le marché susvisé au prestataire qui sera retenu par la Commission Communale d'Appel d'Offres ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas,**  
**Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole**

